

ARRÊTE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Le Maire de la commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

VU le Code de la route, notamment les articles R 411.8 au R 411.32 et RR 417.10,

VU la demande effectuée par la société Natilia , située le Val de Durance, 3 allée des érables à SISTERON (04200)

ARRÊTE
30/2020

Article 1- Réglementation

La société Natilia effectue les travaux pour le Permis de Construire PC00502919H0015 situés sur le chemin du four, à la Haute-Plaine à Chabottes (05260), le mardi 10 mars 2020 à partir de 7h00.

Article 2 – Signalisation

Durant cette période la circulation et le stationnement seront réglementés. En effet, le chemin du four sera interdit à la circulation. La signalisation sera effectuée par la société Natilia.

Article 3 – Validité

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévue à l'article 1.

Article 4 - Ampliations

- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
- Le Chef de la Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chabottes, le 09/03/2020

Le Maire, Roland AYMERICH

